

L'an deux mille vingt-deux, le trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	44 + 1	45
Total des voix : 130		

Etaient présents :**26 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :**

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blieux ; Nina JONKER : Castellane ; Dominique GENSE : Esparron de Verdon ; Gilles LOMBARD : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Emmanuelle FOLCO : La Garde ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Muriel GILLET : La Verdière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac Bellevue ; Claude GUERIN : Peyroules ; Elisabeth SACIER : Puimoisson ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Nathalie BACQUART : Rougon ; Patrick ROY : Roumoules ; André LAUGIER BAIN RAVEL : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Lucie GOSSMAN : St Martin de Brômes ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Nadège BONNANO : Valensole.

Date de convocation :
21/01/2022

1 représentante des villes-portes (1 voix) : Sylviane NERVI-SITA : ville porte de Draguignan.

7 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE : Andon ; Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER : Beauvezier ; Robert MARTORANO : Lambruisse ; Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

3 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT, Georges BOTELLA.

1 représentante des Conseils départementaux (8 voix) : Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Carole TOUSSAINT : Provence Alpes Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Jean FLORIMOND : Communauté de communes du Pays de Fayence.

Ont donné pouvoir : Amélie ROUVIER, Brenon (2 voix) à Bernard CLAP

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES BUDGETS 2022
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON,
DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES
ET DES BUDGETS ANNEXES ASSOCIES

Vu la loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2022 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcdoverdon.fr

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

1. **Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse** des moyens du Syndicat
 - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
 - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
2. **S'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux ralenties par la crise sanitaire** (pour éviter la perte de subventions et le retard des services)
3. **Poursuivre la gestion des nouveaux services SPIC par l'embauche de saisonniers dédiés**
4. **Poursuivre la recherche de financements via :**
 - **notamment les services payants** (ex sur la valorisation des patrimoines communaux) ou la **recherche de mécénat**
 - **le renouvellement de nos outils financiers actuels -> construire des candidatures pour les nouveaux outils contractuels** (européens en particuliers)
5. **Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique** impactée l'organisation du travail à distance en temps de crise sanitaire

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

DEL22_02_CS1_01